



Lettre d'information

Natura 2000

Basse vallée de la Gartempe

N°1 Septembre 2018

Cordulie à corps fin. Crédit : Samuel Ducept

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

** La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.*

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.

“

”

En 2017, la France comptait 1 766 sites Natura 2000, soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.

Le site Natura 2000 de la basse vallée de la Gartempe (FR 5402004)

Situé à l'est du département de la Vienne, le site Natura 2000 de la Basse vallée de la Gartempe est localisé sur les communes de Saint-Pierre de Maillé et de La Bussière sur une superficie de 674,3 ha.

La Basse vallée de la Gartempe s'est rapidement imposée comme un ensemble de tout premier intérêt pour les chauves-souris en abritant des populations d'importance nationale, notamment grâce à la richesse de son réseau souterrain.

L'association Vienne Nature, après avoir été en charge de la rédaction du Document d'objectifs, a été désignée animateur de ce site Natura 2000.





Zoom sur les actions Natura 2000

Les Mesures Agri Environnementales Climatiques (MAEC)

Ce dispositif de contractualisation agri-environnemental s'adresse aux exploitants agricoles. Il a pour vocation d'accompagner le changement des pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires et de maintenir des pratiques favorables à l'environnement.

Selon les territoires et les enjeux, sont proposées en Poitou-Charentes :

- des MAEC *systèmes* engageant globalement une exploitation,
- des MAEC *parcellaires* répondant à des enjeux plus localisés, contractualisées parcelle par parcelle, comme les MAE-territoriales de l'ancien programme.
- les MAEC *systèmes polyculture élevage* sont détaillées sur le site de la Chambre d'agriculture de la Vienne.

Pour savoir si des parcelles agricoles sont concernées par les MAEC Vallée de l'Anglin, consultez la carte présente sur le site vallee-anglin.n2000.fr

Contact mesures parcellaires

Miguel Gailledrat, Vienne Nature
05 49 88 99 04

Contact mesures systèmes

Chantal Dehalle, Chambre d'agriculture de la Vienne
05 49 44 74 07





Castor d'Europe. Crédit : Claude Germain



Réfectoire de castor sur la Gartempe. Crédit : L. Texier

Espèces d'intérêt communautaire

Vienne Nature réalise actuellement des suivis et inventaires d'espèces d'intérêt communautaire, inscrites aux annexes 2 et 4 de la Directive européenne Habitats, afin de faire un état des lieux des populations sur le site.

Les espèces en cours de suivi sont la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin (Libellules), le Cuivré des Marais (Papillon de jour), ou encore des Mammifères tels que le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe, ainsi que les chauves-souris.

Le suivi du Castor d'Europe consiste par exemple à rechercher des terriers et terriers huttes, signes de son installation. Ce suivi s'effectue depuis les rives en hiver lorsque la végétation est dégagée, mais aussi en canoë en été.

Les coupes et les réfectoires (sites de consommation) ne servent pas à l'étude, car ils sont signes de passage, mais pas d'installation.

Des inventaires sont également menés afin de déterminer ou non la présence du Damier de la Succise (Papillon de jour) et de la Laineuse du Prunellier (Papillon de nuit) sur le site.

Animations

Des animations scolaires et grand public ont été réalisées afin de promouvoir Natura 2000 et faire découvrir la basse vallée de la Gartempe.

Les classes de maternelle, ainsi que de CP, CE1 et CE2 de Saint-Pierre-de-Maillé ont participé à des séances d'animation sur la flore et la faune du site, notamment sur les chauves-souris.

Lors des sorties nature, le grand public a observé les herbiers à Renoncule flottante depuis le pont de Saint-Pierre-de-Maillé. Ces herbiers, d'intérêt communautaire, sont présents dans des zones de courant et de faible profondeur qui sont sources de nourritures et servent de refuges pour de nombreux insectes.

Les participants à ces balades nature ont aussi découvert les Libellules étudiées sur le site, comme la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin.

Plusieurs participants étaient des habitants de la commune qui se sont dits ravis de ces sorties, une occasion selon eux de redécouvrir des endroits connus sous un nouveau jour.



Seuil à Saint-Pierre-de-Maillé. Crédit : David Ollivier



Gomphe de Graslin. Crédit : Samuel Ducept

Un site d'exception pour les chauves-souris

D'après l'inventaire des cavités de la Vienne mené par le Comité Départemental de Spéléologie de la Vienne (CDS 86) et l'IGN 1/25.000ème, il existe une dizaine de cavités naturelles sur le site Natura 2000 de la basse vallée de la Gartempe (grottes et gouffres).

Des suivis annuels depuis plus de vingt ans

Deux cavités accueillent des colonies ou des effectifs significatifs de chiroptères : l'Aven de Mazaire et la grotte de la Guittière. Ces sites sont suivis depuis plus de vingt ans.

Vienne Nature et le CDS 86 réalisent ensemble des comptages en période d'hibernation, ainsi que de mise bas l'été. L'accès aux cavités est particulièrement difficile.

Des suivis ponctuels par capture nocturne sont également organisés à l'entrée des cavités.

En complément, des systèmes automatisés ont été installés pour récupérer des données sur les populations de chauves-souris tout au long de l'année dans certaines cavités.

Des gîtes majeur pour la conservation des chauve-souris

La préservation de ces gîtes a été à l'origine de la création du site Natura 2000 de la basse vallée de la Gartempe. Ces gîtes sont en effet utilisés tout au long de l'année par les chauves-souris qui y trouvent des conditions idéales. L'Aven de Mazaire est notamment reconnu d'importance nationale pour la conservation des chiroptères.

Plusieurs centaines d'individus utilisent ces cavités en période d'hibernation - dont le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées -, mais aussi pour mettre bas et élever leurs jeunes en groupe l'été. En période de transit, les cavités accueillent aussi des individus en nombre plus réduit. À l'automne, en période d'accouplement, certaines cavités servent de sites de rencontres et de parades nuptiales.

Énigme autour du Rhinolophe Euryale

Cette chauve-souris de taille moyenne fréquente quasi exclusivement les cavités naturelles. En période hivernale, elle utilise plusieurs salles d'une des grottes du site (l'Aven de Mazaire), dont une salle qui regroupe chaque année plus de 500 individus.

En période estivale, ce rhinolophe utilise une autre salle de cette cavité pour élever ses jeunes. Cependant des suivis en juillet 2017 ont permis d'observer un déplacement de la colonie de reproduction (plus de 1000 individus) vers la grotte de la Guittière.

Aucune perturbation n'a pu être mise en évidence pour expliquer ce déplacement. Des conditions climatiques particulières, comme des canicules, peuvent pousser des colonies à délaisser leur gîte habituel au profit d'un gîte plus frais. En 2018, la colonie est restée à l'Aven de Mazaire.

Ces résultats prouvent le fonctionnement en réseau des différents gîtes du site Natura 2000 Basse Vallée de la Gartempe, d'où l'importance de conserver un ensemble de gîtes pour les chiroptères.



La charte Natura 2000

Quelles modalités ?

La charte Natura 2000 s'adresse principalement aux propriétaires de terrains inclus dans un site Natura 2000.

Elle est constituée d'engagements généraux et de recommandations spécifiques à chaque habitat naturel.

L'engagement au respect de ces bonnes pratiques se fait à la parcelle cadastrale. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche, il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.

La charte Natura 2000 est signée pour cinq ans et donne lieu à une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les parcelles engagées (exonération après demande du propriétaire auprès des services fiscaux). Elle donne aussi droit pour les parcelles en sylviculture à des aides spécifiques.

Des associations qui exercent des activités sur le site Natura 2000 peuvent également être signataires de la charte (randonnée, pêche, canoë, etc.).

Elles ne sont pas soumises aux engagements de gestion si elles ne sont pas propriétaires, mais elles peuvent en revanche labelliser leurs activités dans la basse vallée de la Gartempe.

Un exemple de charte dans la basse vallée de la Gartempe

Un propriétaire a engagé 102 hectares de milieux forestiers dans la charte Natura 2000. Le site est composé d'une forêt de feuillus, de boisements de pentes et de forêts alluviales. Il comprend également plusieurs grottes naturelles. Ces milieux sont particulièrement intéressants pour les chauves-souris.

Grâce à la signature de la charte Natura 2000, des suivis scientifiques sont menés sur ces parcelles afin de suivre l'évolution des populations de chauves-souris. Cet accès aux parcelles constitue l'un des engagements généraux de la charte.

D'autres engagements et recommandations sont également émis pour ces boisements spécifiques, tels que la conservation du bois mort au sol, ou encore la conservation d'une partie des arbres à cavité et/ou fentes, sénescents ou morts du pied (sauf en cas de mise en danger du public).

Une charte, pourquoi faire ?

La charte est un outil de sensibilisation qui vise à conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, sans bouleverser la gestion existante d'un terrain. En effet, la charte ne doit pas engager de surcoût de gestion des parcelles concernées. Dans le cas contraire, l'outil le mieux adapté sera un contrat Natura 2000, qui permettra d'obtenir une aide spécifique à ces nouveaux modes de gestion.

Pour plus d'informations, contactez l'animateur du site Natura 2000 : Miguel Gailledrat à Vienne Nature au 05 49 88 99 04.

Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



Vienne nature

Renseignements

Le site internet du programme Natura 2000

de la basse vallée de la Gartempe :

basse-vallee-gartempe.n2000.fr

Le site internet du programme Natura 2000 en France :

www.natura2000.fr



Loutre d'Europe. Crédit : Nicolas Tranchant

